Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

doués, pour lesquels le nombre des places disponibles va diminuant, au fur et à mesure que les exigences professionnelles augmentent. »

Signes des temps : plusieurs classes spéciales pour anormaux se fermeront par économie, et ces déchets d'humanité resteront à la charge de la société, sans que celle-ci ait besoin de leurs services puisque les bras et les cervelles à rendement normal sont déjà en surnombre. Troublante constatation ! Ils sont venus au monde et y sont de trop...

Et l'on parle quand même d'impôts sur les célibataires et les ménages sans enfant ! Logique, où te caches-tu ? L. Cz.

DE NOS ÉCOLES

Un peu partout s'organisent en hiver des soirées scolaires, préparées minutieusement par maître et élèves. En général la population voit de bon œil ces manifestations qui ont pour but de montrer de quoi les écoliers sont capables et de recueillir quelques francs destinés à la course annuelle ou à la Bibliothèque.

Le « programme » officiel en souffre-t-il ? Peut-être ! mais l'essentiel, ce sont les bonnes relations qui se nouent entre les maîtres et la population, et c'est un moyen excellent à recommander aux débutants qui prouveront ainsi leur intérêt et leur attachement aux œuvres locales. C'est tout profit pour l'éducation que cette entente parascolaire en marge du plan d'études.

* * *

La Société des Eaux d'Henniez a versé 50 fr. à l'école de la localité pour sa course de 1936.

Le corps de musique d'Yverdon a remis 120 fr. à l'œuvre des goûters scolaires.

Gestes bienveillants et appréciés, que nous nous plaisons à relever.

L. Cz.

NÉCROLOGIE

On a rendu à Payerne les derniers devoirs à Mme *Louise Vonnez*, membre honoraire de la S. P. V. dès 1920.

A Bellevaux est décédé M. *Aloïs Brélaz* qui avait pris sa retraite en 1917 après 35 ans d'enseignement et d'attachement fidèle à notre Société.

Enfin, nous devons quelques mots particuliers à la mémoire de M. *Adrien Dumuid*, décédé à Lausanne à 57 ans. La maladie l'avait forcé à prendre sa retraite au printemps dernier. Homme actif, il s'occupa spécialement d'arboriculture et d'horticulture. Il avait fait partie de 1911 à 1914 du Comité central S. P. V. en qualité de bulletinier et présidé pendant plusieurs années la section de Lausanne.

Nos hommages à ces trois bons collègues L. Cz.

ON DIT QU'IL Y A DU NOUVEAU PAR ÉCHALLENS *(Retardé)*

Lequel de nous, plein d'un beau zèle, n'a pas décidé un jour de se mettre sérieusement aux 10 minutes de gymnastique quotidienne ? Hélas ! ceux-là seuls qui ont essayé... et persévéré, savent la dose d'énergie, de volonté tenace que cela demande. On a beau se dire qu'on en a besoin, que cela ferait le plus grand bien, que... etc., etc.

Non ! la raison est impuissante, de même que toutes les bonnes raisons. Ce qu'il faut, c'est l'encouragement d'une compagnie, d'un entraîneur, et alors, tout ce qui semblait si pénible devient facile, plaisir même.

Eh bien ! collègues vaudois, mes frères, ne trouvez-vous pas que dans nos

classes, la gymnastique souffre trop souvent du même mal que nos exercices personnels ?

Isolé dans son village, au milieu d'une population indifférente, sans local, ni même le moindre emplacement, sans engins, le maître est perdu. Comment, dans de telles conditions, arriver à mettre en contact une quarantaine d'enfants de tous âges, avec le contenu d'un manuel de plus de 380 pages, où l'on se sent soi-même quelque peu perdu ?

C'est alors que le moindre signe d'encouragement d'un collègue qui s'y connaît, devient aide précieuse. Je me suis laissé dire que dans le district d'Echallens — de là mon titre — les collègues avaient résolu ce problème à leur entière satisfaction. Malheureusement, comme pour les remèdes de famille, le secret est bien gardé ; jamais Echallens n'a fait part de ses expériences, de ses résultats.

Ont-ils juré de ne répéter à « âme qui vive » ce qu'ils ont entrepris ? Chers collègues d'Echallens, vous rendriez service à beaucoup en étant moins discrets. Dites-nous ici ce que vous avez organisé, comment ? où vous vous réunissez, quand ? ce que vous faites, ce que ça coûte...

Malgré tout ce qu'on peut dire, l'été reste la saison idéale pour faire la gymnastique scolaire, dans les trop nombreuses localités privées de salle.

Grâce à vos directions, on pourra peut-être s'organiser nous aussi pour la reprise après Pâques.

En vous attendant, je reste sur le reck, 17 février 1936.

RELACHE.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — *Coprinet.* Si les membres de la Société de mycologie étaient venus herboriser à Echallens, les 15 et 16 février, ils auraient été fort surpris de trouver le *Coprinus giganteus*, non pas dans les forêts du Gros-de-Vaud, mais sur la scène même de la grande salle du bourg du Talent.

En effet, les trois classes primaires réformées ont joué *Coprinet*, charmante féerie enfantine en quatre actes, de Mlle Nelly Michot, institutrice à Epalinges, où eut lieu la première représentation de cette pièce. Le scénario, avec évolutions de vaillants bûcherons, de petits animaux et des gracieux lutins de la forêt, est fort bien imaginé. Les vers de M. Roulier, ancien instituteur et poète bien connu, sont délicieux de naïveté et de fraîcheur. Quant à la musique, écrite par M. Apothéloz, maître de dessin à Lausanne, inspiré par la fée Sylvia, elle est agréable et vraiment féerique.

Les élèves de Mlles Fontannaz et Gachet, de M. Blanchoud, avec l'aide de deux collègues violonistes et d'autres artistes d'Echallens ont interprété cette pièce avec un naturel parfait.

Les décors et les costumes, les chants et les danses, les gestes et la diction, l'accompagnement musical, tout était du plus gracieux effet, aussi le public n'a pas manqué d'applaudir les jeunes acteurs.

Avec nos sincères félicitations aux trois auteurs et à tous les exécutants d'Echallens, nous recommandons volontiers cette féerie aux collègues qui organisent des soirées scolaires.

MYCELIUM.

CHŒUR MIXTE DE VEVEY-MONTREUX

Le Chœur mixte du corps enseignant prépare pour l'automne un concert de chansons populaires françaises, italiennes et catalanes, d'une haute valeur

artistique et, pour la plupart, inconnues dans notre pays. Il continue ainsi son œuvre d'avant-garde en révélant des œuvres intéressantes.

En raison des déplacements coûteux des choristes venant de Roche, même d'Aigle, pour chanter à 5 h. à La Tour ou à Montreux, les frais incombant à la Société sont très élevés.

C'est pourquoi le chœur mixte a besoin de membres passifs nombreux, et il compte sur la générosité, jamais en défaut, des collègues du canton.

Cotisation : 6 fr., donnant droit à la réduction habituelle pour les concerts. Chèques postaux : II*b* 442. L. Cz.

GENÈVE

U. I. P. G.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Les membres des deux sections de l'U. I. P. G. sont convoqués en assemblée plénière le *lundi* 23 *mars* 1936, *à* 17 *heures.*

Ordre du jour :

Rapport de la Commission de la C. I. A.

Pour le local, consulter la convocation personnelle. A. L.

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS RÉCAPITULATION COMPTABLE DE L'EXERCICE DE L'ANNÉE 1935

Compte de Caisse.

	Doit	*Avoir*
Solde en caisse à fin 1934	Fr. 3 342.—	
Cotisations des sociétaires	» 4 849.50	
Entrées et amendes statutaires	» 84.—	
Subsides fédéraux	» 563.90	
Subside cantonal	» 222.—	
Part. des sociétaires à frais médicaux	» 1 045.85	
Revenus perçus par caisse	» 160.90	
Honoraires des médecins		Fr. 2 733.50
Notes de pharmacie		» 967.45
Autres moyens curatifs et hospitalisations		» 428.50
Frais d'administration		» 373.15
Réassurance tuberculose		» 411.40
Placements de fonds		» 2 000.—
Solde en caisse en clôture		» 3 354.15
Totaux	Fr. 10 268.15	Fr. 10 268.15

Bilan au 31 décembre 1935.

	Actif	*Passif*
Solde en Caisse sur compte de chèques post.	Fr. 3 354.15	
Dépôt à la Caisse d'Epargne (Livret No 763)	» 8 406.55	
Dépôt à la Caisse hypothécaire (Livret No 4988)	» 1 779.—	
Portefeuille (suivant détail)	» 16 856.50	
Cotisations 1936 perçues d'avance		Fr. 315.—
Capital social pour balance		» 30 081.20
Totaux	Fr. 30 396.20	Fr. 30 396.20

Clôture de l'exercice.

Excédent des entrées d'espèces	Fr. 5 354.15	
Cotisations 1935 payées en 1934	» 33.—	
Intérêts crédités	» 715.70	
Solde de l'exercice précédent		Fr. 3 342.—
Cotisations 1936 payées d'avance		» 315.—
Augmentation du Capital social		» 2 445.85
Totaux	Fr. 6 102.85	Fr. 6 102.85

Etat du Portefeuille au 31 décembre 1935.

1. 3 parts-actions de la Société des Pharmacies populaires. Valeur nominale : Fr. 30.—, Valeur actuelle	Fr. 9.—
2. 1 Certificat de Dépôt 4 % Caisse hypothécaire N° 25 978 .	» 3 000.—
1 Certificat de dépôt 3 ¾ % Caisse hypothécaire N° 31 780 .	» 3 000.—
1 Certificat de Dépôt 4 % Caisse hypothécaire N° 41 613 .	» 5 000.—
3. 14 obligations : Banque de Genève 2 %. Val. nom. Fr. 6750.—	» 3 847.50
Total	Fr. 16 856.50

Capital social au 31 décembre 1934	Fr. 27 635.35
Capital social au 31 décembre 1935	» 30 081.20
Augmentation au cours de l'exercice	Fr. 2 445.85

Genève, le 1er *mars* 1936. *Le trésorier :* Ed. MARTIN.

CONVOCATION

Pour donner suite à une proposition faite l'an dernier, le Comité de la Caisse convoque, cette année, les membres de notre société le même jour que l'assemblée de la C. I. A., soit
le jeudi 26 *mars* 1936, à 19 *h.* 30, *au Restaurant du Coq d'Or, Carrefour de Rive* en assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est expédié à chacun de nos membres.

N. B. — Nouvelle adresse du président (dès le 27 mars) : *Ad. Lagier*, 41, *rue de la Synagogue.*

NEUCHATEL

DÉPARTS

Les soucis occasionnés par la lutte pour les traitements nous ont fait négliger le carnet familial. Nous y revenons pour prendre congé de plusieurs collègues qui viennent de se mettre au bénéfice de la retraite.

Paul Banderet qui a démissionné le 31 août 1935 n'a desservi qu'un seul poste, celui de Marin où il a été nommé le 1er novembre 1898. A côté de son école, notre collègue du bout du lac vouait un intérêt particulier au chant, à la musique, au théâtre. C'est lui qui a adapté pour la scène *Jean-Louis* d'Auguste Bachelin, qui eut plusieurs représentations à Saint-Blaise, le village du héros.

Lydie Freiburghaus a débuté à Dombresson le 15 octobre 1901, puis elle fut appelée à Peseux en 1904 où elle resta jusqu'au moment de sa retraite qu'elle s'est résignée à prendre prématurément, pour des raisons de santé, à fin décem-

bre dernier. Le départ de cette maîtresse zélée et dévouée a laissé d'unanimes regrets.

William Pierrehumbert a été nommé à Boudevilliers le 23 octobre 1900. En 1916, il quittait ce bon village campagnard pour descendre au chef-lieu où il a dirigé une classe jusqu'à fin 1935.

Les recherches historiques le passionnaient et, pour se donner libre carrière, il fit un stage à l'Université de Neuchâtel où il étudia notamment les langues romanes. Il a présenté de nombreux travaux à la Société d'histoire ; la section de Neuchâtel de la S. P. N. a eu le privilège de l'entendre dans plusieurs causeries d'un grand intérêt. En 1926, William Pierrehumbert a publié un ouvrage de grande valeur, fruit de longues investigations, c'est le *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand.* L'Université de Bâle conféra le titre de docteur *honoris causa* à l'auteur de ce précieux monument linguistique. Notre collègue, qui était la modestie même, s'étonna qu'on lui fît pareil honneur, et il n'a jamais fait état de son titre.

Cet infatigable fureteur d'archives était notre souverain juge dans les conflits de langue ou d'histoire. Il écoutait plus qu'il ne parlait ; mais dans nos colloques, lorsqu'il rompait le silence, c'était pour glisser d'intéressantes remarques souvent pleines de malice. C'est un bon collègue que la retraite nous enlève.

Louis Hæmmerli. Après l'historien, c'est le musicien. C'est le distingué maître de chant des écoles primaires de Neuchâtel, M. Louis Hæmmerli qui nous a quittés, comptant 42 ans de service dont 19 comme instituteur à Travers, puis Couvet, et 23 en qualité de maître de chant au chef-lieu.

J'ai déjà eu l'occasion de parler de la longue et féconde carrière de M. Hæmmerli en relatant l'émouvante manifestation dont il a été l'objet, l'an passé, le jour de la Fête de la Jeunesse, où pour la dernière fois, il a dirigé les chants des écoles primaires. Je n'y reviens pas, si ce n'est pour regretter, une fois encore, le départ de ce maître d'élite dont l'enseignement a laissé des traces profondes. Il ne sera pas remplacé ; ce sont les maîtres de classe qui, dorénavant, enseigneront le chant. Ainsi le veut la crise.

Avant de quitter, M. Hæmmerli a eu la précaution de livrer les secrets de sa méthode à ses collègues, au cours de cinq conférences dont le plan a paru dans l'*Educateur*. Je tiens à l'en remercier très vivement au nom de ses auditeurs. Espérons qu'avec ce précieux viatique, ils feront bon voyage.

La Société pédagogique a souvent inscrit le nom de M. Hæmmerli à l'ordre du jour de ses réunions ; elle lui doit l'organisation de nombreux concerts, d'auditions, de causeries, de joûtes mémorables avec certain confrère aux innovations bruyantes. Malgré cette riche contribution, M. Hæmmerli ne dépose pas les armes ; il restera membre actif de notre association, ce dont chacun se réjouira. Nous le félicitons pour cette preuve d'énergie et nous attendons avec plaisir ses prochains travaux.

Bonne et heureuse retraite aux quatre collègues dont nous venons de parler.

J.-Ed. M.

JURA A L'ADRESSE DES COLLÈGUES INDIFFÉRENTS

Nous trouvons dans l'*Ecole bernoise* les lignes suivantes publiées par le Comité de la section de Courtelary à l'adresse des membres de la Section qui

ne donnent jamais signe de vie ; peut-être siérait-il de faire entendre ces paroles sévères, mais justes, dans d'autres sections. Les voici : « Notre société existe pour la défense des intérêts si discutés des instituteurs bernois, pour s'occuper des victimes d'odieuses machinations, pour soutenir ceux qui subissent les outrages de la vie, elle a besoin d'être *soutenue et servie ;* aussi nous ne comprenons pas les défections et les indifférences de tous genres dont un grand nombre de collègues font preuve envers notre section et nos assemblées synodales. Très souvent on ne répond pas aux circulaires que nous envoyons, certaines lettres se sont probablement perdues. Il y a des membres qui n'ont jamais donné signe de vie et jamais assisté à l'un de nos synodes. Seraient-ils en proie à quelques difficultés, nos salaires seraient-ils menacés et ils le seront, on crie à la carence des organes directeurs, à l'absence de délégués, d'hommes d'action pour défendre, lutter, parlementer, réconcilier. *La force du corps enseignant bernois est dans la S. I. B.* et l'activité de cette dernière doit être l'objet de nos principales préoccupations, surtout en ces temps de crise qui sont bien loin d'être révolus. »

« RÉDUCTIONS ! RÉDUCTIONS !... »

Le Conseil-Exécutif de notre canton a édicté le 14 février dernier une Ordonnance concernant les cumuls de gains dans le corps enseignant et le personnel de l'Etat.

A ce propos, le Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois donne les explications suivantes :

« Pour faire comprendre cette ordonnance très fâcheuse, faisons-en rapidement l'historique. Dans son projet d'assainissement des finances cantonales, le gouvernement avait prévu la suppression de toutes les augmentations pour années de service des institutrices et employées de l'Etat. Le Grand Conseil y apporta une atténuation considérable. Il autorisa le gouvernement à établir des prescriptions sur la lutte contre les cumuls de gains. Partout où la suppression serait injustifiée, le gouvernement devrait maintenir les augmentations d'ancienneté dans leur intégralité ou en partie, suivant le cas. Le Grand Conseil a donc mis, au premier plan, la question sociale. La suppression n'aurait donc lieu qu'après un mûr examen de chaque cas particulier.

» Se basant sur le sens donné à la question par le Grand Conseil, la Société des Instituteurs bernois et l'Association bernoise du personnel de l'Etat présentèrent, le 19 juillet 1935, une requête à la Direction cantonale des finances, demandant que soit instituée une commission paritaire qui serait chargée d'examiner chaque cas à part et de présenter ses rapports et propositions au Conseil exécutif.

» Il n'a jamais été répondu à cette requête, étant donné que la Direction cantonale des finances avait d'autres vues à ce sujet. Celle-ci, en effet, ne plaçait pas, au premier plan, la question du principe social, mais bien le pur principe fiscal, nourrissant par là l'intention de récupérer de l'art. 18 de la loi sur les finances une somme annuelle de 300 000 francs. Dans son projet, elle entendait non seulement réduire les augmentations pour années de service des institutrices mariées, mais aussi celles de leurs époux. Des diminutions jusqu'à 1800 francs ont été projetées. Quant au principe social, on voulait seulement en tenir compte en établissant une échelle progressive. Le Comité cantonal de la Société des Instituteurs bernois s'éleva contre ce projet en envoyant une requête disant

entre autres que le projet prévu ne répondait en rien aux intentions du législateur.

» Le gouvernement n'approuva pas le projet de la Direction des finances, mais chargea la Direction de l'Instruction publique d'en élaborer un nouveau. Celle-ci a apporté au projet des adoucissements considérables. Si d'une part le principe fiscal réside encore fortement au premier plan, d'autre part l'on ne peut se dissimuler qu'on a tenu compte, dans une plus large mesure, de l'intention du législateur ; les § 1, dernier alinéa, § 3 et 4 en sont tout particulièrement la preuve. Nous voudrions remercier chaleureusement la Direction de l'Instruction publique de la compréhension qu'elle a apportée à défendre la cause des personnes visées par le projet. »

H. S.

BIBLIOGRAPHIE

Excellente idée qu'a eue la « Société romande des lectures populaires » de nous rendre ces savoureux : *Récits de Jean-Louis*, d'Alfred Ceresole, devenus introuvables en librairie et fort rares dans les bibliothèques. « Vaudoiseries » dans le meilleur sens du terme, ces pages tout imprégnées de bon sens, de sens moral et d'humour, jeunes et vieux s'en délecteront, à 0 fr. 95.

En même temps les amateurs d'aventures trouveront leur compte dans le petit volume à 45 centimes : *Trois évadés*, par Frédéric Bernard, qui leur fournira généreusement l'occasion d'avoir la chair de poule.

On peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur), les membres de la Société reçoivent toutes les publications soit 3 volumes de 160 pages, et 3 brochures de 64 pages, vendus au public respectivement 95 et 45 centimes.

S'adresser, par simple carte postale, au *bureau d'expédition* Marterey 17, Lausanne.

LA GUILDE DU LIVRE AU SERVICE DES AMIS DE LA CULTURE INTELLECTUELLE

Nous avons parlé, dans un précédent numéro, de la Guilde du Livre, qui met à la disposition de ses membres des volumes de présentation et de qualité irréprochables, au prix de revient.

Nous venons de recevoir le premier bulletin littéraire de cette intéressante institution, et la lecture de sa publication confirme à tel point l'impression favorable que nous en avions que nous pouvons affirmer que la Guilde du Livre réalise, dans sa forme la plus pure, l'idée de la mutualité. Nous pouvons véritablement nous enorgueillir de posséder en Suisse romande une entreprise qui, sur le plan culturel, réalise l'union de toutes les forces spirituelles les plus diverses, parfois les plus divergentes.

Nous savons que nombreux ont été nos collègues qui, avec enthousiasme, se sont fait inscrire membres de cette communauté. Certains d'entre eux, ensuite du versement de leur première cotisation trimestrielle, ont déjà reçu le premier volume dont la présentation générale et la reliure en particulier réalisent une harmonie exceptionnelle.

Bonne chance à la Guilde du Livre, et favorisez-la, dans votre propre intérêt.

« Guilde du Livre », 13, avenue de Beaulieu, *Lausanne*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DE SOURIRES

(Suite.)

L'article paru, sous ce titre, dans l'*Educateur* du 15 février, a attiré l'attention de M. Schüle qui a bien voulu me répondre. Mais, je crois qu'il m'avait mal lu.

Au Congrès de Bâle, dont M. Bessire donnait l'analyse, s'opposèrent deux thèses. La première, celle de la délégation allemande et italienne, proposait, par l'enseignement de l'histoire, d'éveiller et d'affermir le sentiment de la race et de la consanguinité ethnique, d'enseigner l'histoire dans un esprit nationaliste intransigeant. La seconde, celle de la délégation française, affirmait que l'histoire est une science, qu'elle n'est au service d'aucun intérêt et qu'il fallait l'enseigner à la seule lumière de la vérité.

Ce sont ces dernières déclarations qui provoquèrent dans l'assemblée des sourires. Que ce rappel de principes scientifiques si désintéressés et si parfaitement honorables n'ait pas été accueilli avec plus de chaleur et de dignité par une assemblée d'historiens, c'est là ce qui m'étonne encore.

C'est en vain que j'ai cherché dans son article, l'opinion de M. Schüle sur ce point. Pour lui, l'histoire doit-elle servir d'abord des intérêts, ou doit-elle être basée sur la recherche loyale de la vérité? Sourit-il, comme M. Bessire, à ce mot, ou ne sourit-il pas ? Quand il enseigne l'histoire, se préoccupe-t-il avant tout des déductions philosophiques ou sociales qu'il en pourra tirer, ou bien est-il attentif surtout à ne rien avancer qui s'écarte de la vérité ?

Qui dit histoire nationale n'entend pas forcément histoire nationaliste, qui n'est que la justification d'une politique. Pour me borner à un exemple, les histoires du mouvement national-socialiste allemand font de l'incendie du bâtiment du Reichstag un attentat fomenté par les communistes. Ils justifient ainsi le coup de force qui suivit. C'est là de l'histoire « utilisée », mais non, à mon avis, de l'histoire enseignée à la lumière de la vérité.

C'est à cette utilisation de l'histoire pour justifier une politique que les historiens français du Congrès de Bâle refusent leur assentiment, c'est à ce « politique d'abord » qu'ils opposent leur conception d'une histoire scientifique, désintéressée, soumise aux faits et à l'évidence. Je ne vois là, en dépit de M. Bessire, rien de terne, ni de réticent.

N'importe quelle nation peut trouver, dans son passé, suffisamment d'actions d'éclat, de tentatives héroïques, d'efforts tenaces vers une vie commune plus haute et plus harmonieuse, pour que des historiens probes puissent, sans incliner les faits, en tirer des récits dignes d'être lus et médités. Et je n'ai pas attendu M. Maurras pour comprendre que c'est en cultivant ses caractéristiques nationales que chaque peuple contribuera chacun pour sa part, à l'avènement d'une humanité harmonieuse. Mais que dire d'une histoire basée sur un concept pseudo-scientifique, erroné, tel que celui de la race ?

J'aurais encore bien des remarques à faire à M. Schüle. Il m'a paru plaisant que, tout en me reprochant des partis pris et un à priori, il donne bravement une liste des principes supérieurs qui devraient guider les historiens. Ce sont là des vues propres à orienter une philosophie de l'histoire, qui n'est pas l'histoire. Et quand M. Schüle parle d'« une juste et saine conception de l'homme et de

Dieu », je crains bien que celle qu'il appelle « juste et saine », ne soit avant tout la sienne.

Mais quelle que soit l'importance de notre désaccord, je n'en prendrais pas prétexte pour essayer de ridiculiser ses idées ou ses goûts, ses lectures ou ses préférences, pour faire croire qu'un petit article soit la critique complète d'un travail de 40 pages, ni pour lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Ce sont là des « arguments » dont j'entends lui laisser tout le bénéfice et toute la gloire.

R. JAQUET.

L'ENFANT ET LE PÉCHÉ

(Résumé de la Conférence de M. Vuilleumier, directeur de l'Ecole nouvelle de Chailly sur Lausanne, à la Société évangélique d'éducation.)

Cette étude révèle une observation si parfaite du développement de l'âme enfantine, des conflits qui s'y produisent, des conditions nécessaires à son perfectionnement que les éducateurs présents ont exprimé le désir de posséder un travail d'une aussi grande portée. Le Comité a cherché à le publier, mais ses démarches n'ayant pas encore abouti, nous ne voulons pas tarder davantage de vous en donner au moins les grandes lignes, en gardant l'espoir de vous adresser dans quelque temps un exemplaire du travail complet.

I

Le sentiment du péché, renfermant l'idée de faute et de culpabilité à l'égard d'une puissance supérieure plus ou moins définie, est un sentiment essentiellement humain qui apparaît déjà chez le non civilisé. Tous les réveils religieux ont commencé par insister sur l'existence du péché, sur l'importance de la confession à soi-même, à Dieu et aux hommes, de ses fautes et sur la nécessité de la réparation et du pardon. Le sentiment de délivrance, de paix, de joie qui succède à la réparation est rattaché par ceux qui l'ont éprouvé à la victoire sur la faute et le sentiment de culpabilité, c'est-à-dire sur le péché. Cette réalité profondément humaine et d'une importance capitale fait sentir ses effets sur les enfants plus vivement que sur les adultes ; mais si l'adulte est censé se tirer d'affaire seul, l'enfant, nous pouvons et devons l'aider.

II

Le sentiment du péché est une notion individuelle qui dépend de l'éducation, de la norme morale, du milieu social, du tempérament. En principe, c'est le sentiment d'un conflit entre *le moi idéal* et *le moi agissant.*

Il existe en tout homme une norme morale d'après laquelle il juge ses propres actions ; c'est un idéal de vie qui nous est personnel et constitue notre moi idéal, notre meilleur moi. Puis il y a le moi agissant, le moi égoïste, instinctif, sans cesse observé par le moi idéal qui l'inspire, l'approuve ou le condamne.

Le moi agissant peut prendre trois attitudes différentes à l'égard du moi idéal :

A. Se laisser guider par lui, d'où vie harmonieuse, perfection que seule Jésus a atteinte.

B. Refuser d'obéir et suivre la voix de l'instinct ; état à peine humain des êtres anormaux.

C. Obéir plus ou moins, établir un compromis avec le moi idéal ; c'est ce que nous faisons tous.

Le compromis ne procure ni la paix, ni l'unité de vie, ni le bonheur de vivre ; la mauvaise conscience crée un état d'angoisse qui produit le sentiment d'infériorité, d'incapacité, avec le dégoût de soi et de la vie, pousse à la recherche de l'étourdissement à tout prix. Chez l'enfant, un éducateur averti peut souvent découvrir la cause d'un désordre moral et rétablir l'accord entre le moi idéal et le moi agissant ; dans d'autres cas la psychanalyse a révélé le mécanisme de certaines échappatoires ; elle fait comprendre surtout l'importance de la formation, au cours de l'enfance, du moi idéal et de l'établissement de son autorité absolue.

III

C'est l'éducation qui crée le moi idéal ; elle commence avec la vie, par la règle qu'une mère avisée impose à son bébé par des habitudes de régularité. Jusque vers quatre ans, la norme morale d'un petit enfant c'est la volonté de ses parents ; de là l'importance d'une vie de famille harmonieuse. En même temps que s'édifie la norme morale, l'habitude doit se prendre de la respecter.

IV

Entre 4 et 7 ans, il se produit une crise importante chez l'enfant qui découvre que ses parents ne sont pas omniscients, ni tout-puissants, ni parfaits, qu'ils ne répondent plus à l'idéal qu'il s'est fait d'eux. C'est aux parents à lui faire comprendre que cet idéal subsiste en dehors d'eux, qu'ils n'en sont pas toujours dignes, mais s'efforcent eux-mêmes de lui obéir. Quand la foi religieuse inspire l'éducation, l'enfant apprend à reporter sur Dieu les perfections que son cœur demande. Vers 7 ans, l'enfant pourvu de son moi idéal, ayant appris à obéir, est en principe préparé à la vie.

V

Si l'éducateur adopte à son égard une attitude profonde en vue de créer un être libre et responsable, il continuera l'édification de ce meilleur moi et cherchera à lui donner toujours plus d'autorité sur le moi agissant : c'est l'appel au sentiment de l'honneur, à l'amour-propre, à une sainte ambition. Une mauvaise éducation consiste à remplacer l'éducation profonde par du dressage, en ne tenant compte que du moi agissant et, par des récompenses, menaces ou punitions, à imposer aux individus une norme qui brise leur personnalité.

VI

Le moi idéal peut se constituer en dehors de toute foi religieuse. D'autre part, si la religion est présentée à l'enfant comme une loi rigide, elle ne libère pas et peut faire beaucoup de mal. Mais le christianisme n'est pas une loi impitoyable, c'est une alliance ; l'idéal qu'il propose : la perfection : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, » le point d'aboutissement : un Père aimant, un allié de notre meilleur moi, capable d'établir en nous l'harmonie nécessaire à notre bonheur.

VII

En dehors de l'éducation laïque ou religieuse, il y aurait un autre moyen d'atténuer les conséquences du péché : créer chez l'enfant un moi idéal moins exigeant pour le ramener plus près du moi instinctif et rendre le conflit moins gênant. Tout dépend de l'idée que l'on se fait de l'homme et de sa destinée. Si l'on pense que la destinée de l'homme est de s'élever vers plus de spiritualité, de mettre sa volonté en accord avec la volonté de Dieu, alors plaçons très haut nos exigences morales et spirituelles et acceptons la norme que Jésus nous a proposée.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

DE LA RÉDACTION ET DE L'UTILISATION INTELLIGENTE DES QUESTIONS DE GÉOGRAPHIE

(Voir *Educateur* Nos 10 et 11)

Il est évident que si les questions sont des formules stéréotypées coulées toutes dans le même moule, les réponses le seront également. Mais pour peu que l'on examine avec attention les nombreux questionnaires qui donnent à nos manuels de géographie une bonne partie de leur valeur pédagogique, on est bientôt frappé de la peine que les auteurs ont prise de varier la tournure des questions. Pas autant qu'on pourrait le souhaiter pour combattre l'ânonnage, sans doute ; dans une large mesure cependant. Et l'on constate bientôt une préoccupation marquée de varier la forme des interrogations afin d'éviter autant que possible le danger que nous avons signalé tout d'abord. Voyez plutôt.

— A quel canton celui de Genève confine-t-il ?

— Par quels cantons celui de Soleure est-il limité ?

— De quels territoires le Tessin (canton) est-il entouré ?

— Par quels points peut-on pénétrer dans le canton de Glaris ?

Nous sommes loin, comme vous le voyez, du cliché : les *passages sont...*

— Par quelles vallées les principaux massifs des Alpes valaisannes sont-ils séparés ?

— Quelles localités trouve-t-on en descendant la Reuss ? etc., etc.

Voyez surtout les admirables questionnaires qui préparaient l'étude de la géographie physique dans le *Manuel-Atlas* Rosier pour le degré moyen (p. 2, 6, 10, 14).

Le fautif de l'ânonnage n'est donc pas le manuel ; tout au plus faudrait-il s'ingénier à faire davantage la chasse aux verbes élémentaires, les « sont », les « se trouvent », les « il y a », pour les remplacer par d'autres plus adéquats à l'objet, partant plus variés. Non, la cause de la carence indéniable que l'on constate dans le langage de l'enfant, et cela pour toutes les branches d'études, c'est la pauvreté du *vocabulaire acquis.* Voilà pourquoi, dans l'enseignement de la géographie comme dans tout autre, il faudrait toujours commencer par l'élocution, afin de faire surgir, par une observation intellectuelle attentive, le besoin de connaître les termes les mieux appropriés, en même temps que le plaisir de s'en servir. Il faudrait surtout s'en servir soi-même tout naturellement et sans l'ombre de recherche ou de pédantisme.

Nos écoliers voient, lisent, répètent même une quantité considérable de mots. Mais en comprennent-ils, je ne dirai pas le sens approximatif, mais la valeur, le rôle naturel, la fonction vitale ? Il faut sans doute s'occuper de leur vocabulaire dans leurs exposés spontanés et exiger qu'ils utilisent quelques-uns des termes qu'ils ont trouvés dans leurs livres. (J'ai connu des collègues qui croyaient bien faire en exigeant tout le contraire, c'est-à-dire le remplacement de toutes les tournures du texte imprimé, des mots eux-mêmes lorsque cela était possible, par d'autres expressions que l'élève devait extraire de son propre fonds ! Il fallait que ce fonds fût singulièrement riche pour que ce jeu ne tournât pas à la confusion de la pauvre langue française.)

Ce contre-pied mis à part, il faudrait que toute leçon nouvelle apportât à l'enfant quelques mots nouveaux pour lui, qu'il soit entraîné automatiquement de s'assimiler, afin qu'il soit désormais capable de s'en servir de son propre mouvement en toute occasion opportune. Mais nous voilà bien loin de notre début.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION DÉCORATIVE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Cet enseignement doit avoir un but très précis : développer et affiner le goût de l'enfant. Pour atteindre ce but, on se pénétrera des points suivants :

1° Complication = mauvais goût.

2° La nature symétrisée avec des éléments en perspective, des valeurs, est un genre hybride inadmissible.

3° La stylisation est de la nature altérée ou déformée. C'est un genre faux et inutilisable.

4° Une leçon de composition décorative pour être vivante doit toujours être liée à un centre d'intérêt ou à une leçon de travaux manuels.

Ceci dit, quels sont les moyens de former la vision artistique de l'enfant ?

1° *L'écriture et la mise en page.* L'écriture script nouvellement introduite [1] donne rapidement, grâce à sa sobriété, ses formes pures, son tracé facile, un résultat agréable à l'œil. La nécessité des espaces entre les mots est vite saisie. L'enfant s'habitue au rythme surface - vide, surface - vide. Il pourra aborder plus tard des écritures d'ornement, il ne fera pas de grosses fautes d'équilibre ou d'harmonie. Il sera bon de précéder l'étude de l'écriture d'exercices d'assouplissement à la brosse plate. L'étude des majuscules offre des exercices amusants : monogrammes, prénoms dans un cartouche, lettres en papier découpé, confection d'écriteaux, etc.

La mise en page sera soignée. Une marge à droite comme une marge à gauche, le texte d'une ligne se terminant autant que possible à la marge sont des conventions à établir dès le début de l'année. Un cadre au crayon de couleur incite l'enfant à soigner particulièrement son travail. Les majuscules au début de chaque paragraphe ou au début de chaque vers, s'il s'agit d'une poésie, pourront aussi être en couleur. Le texte pourra être agrémenté d'un dessin. — Le cahier et ses pages sont rectangulaires. On cherchera les divisions du rectangle par une droite, puis par deux droites. Si l'enfant a dans l'œil ces divisions, il évitera perte de temps et indécision. Sans brider son imagination, ces partis pris d'avance la disciplinent. Il acquerra ainsi le sens de la mise en place.

Dans les degrés supérieurs, on intéressera les élèves à l'affiche. On leur demandera de faire quelques projets sur des sujets d'actualité.

2° Avant d'aborder les modifications des diverses figures géométriques et l'ornement abstrait, on fera saisir à l'enfant certaines règles de l'ornement. Ces règles, souvent instinctives, doivent devenir conscientes. Voici quelques exercices qui donnent de bons résultats :

a) *exercices de groupement :* la classe étant réunie autour d'une table, on prie les enfants de grouper des jetons, surfaces, anneaux, feuilles, etc., de manière à former de « jolis dessins » ;

b) *remplissage d'un vide.* Après avoir fait coller en ligne, à égale distance les uns des autres, des rectangles de papier de couleur identiques, on prie les enfants de remplir les vides entre ces rectangles. La bande compacte est un galon. Dans les autres, le vide est, lui aussi, un élément décoratif ;

[1] A Genève *(Réd.)*.

c) pour la *répétition* et *l'alternance*, l'impression à la pomme de terre est tout indiquée ;

d) à l'aide du pliage et du découpage de papier, les enfants se rendront compte des effets décoratifs de la *symétrie*.

3° *Géométrie et ornement abstrait.* Tout travail de composition décorative doit être un travail personnel où la fantaisie de l'enfant puisse s'épanouir. Il n'y aura jamais dans une classe deux décorations semblables. Cependant, la fantaisie de l'enfant a besoin pour s'épanouir d'une base solide. Cette base est la géométrie.

Le meilleur moyen de présenter les bordures, par exemple, est de faire répéter à égale distance la même figure géométrique. Il sera aisé de faire de ces surfaces alignées un tout homogène et décoratif à la fois, en modifiant légèrement la figure de base et en remplissant les vides. La plus grande liberté est laissée à l'enfant, aucune ligne ne bridera sa fantaisie ni au-dessus ni au-dessous des figures alignées.

La recherche des diverses modifications d'une figure est des plus palpitantes. On divisera d'abord la figure par une droite. Puis, par deux droites. Plus tard, on s'attaquera à des divisions plus compliquées. — Puis, une division étant choisie, comme carcasse en quelque sorte, il s'agit de la modifier selon sa fantaisie sans être esclave de ses limites. — Les divisions par les axes ou par secteurs appartiennent à la technique du papier plié et découpé. On peut en trouver de plus variées, de plus originales. — On travaillera la ligne dans les leçons de décoration parallèlement à la géométrie. Il va sans dire que des enfants auront déjà, sans le savoir, trouvé des ornements linéaires. La ligne peut être variée par l'épaisseur, par des brisures, des interruptions. Les enfants se sont déjà rendu compte que la surface frappe plus que la ligne, qu'un ornement est visible par la tache surtout. Si l'enfant travaille avec un pinceau, la tache viendra d'elle-même sous sa main. Il introduira instinctivement l'aplat. La broderie, la peinture sur verre sont les techniques qui rendront vivante cette étude.

Une décoration linéaire répétée de manière à couvrir une surface peut donner naissance à un jeu de fond. On cherchera à propos de broderie de sacs, ou de décoration de papiers, des jeux de fond sur du papier quadrillé.

4° *Schématisation et interprétation.* J'ai dit plus haut que la stylisation était de la nature altérée ou déformée. La nature doit-elle être bannie de l'enseignement de la composition décorative ? Non. Du reste, dans quantité de décorations ayant la géométrie pour base on constate des formes rappelant la nature. Si l'on part de la géométrie avec le désir d'arriver à un ornement concret, le résultat sera une nature de fantaisie où l'imagination de chaque individu aura libre cours. Le maître donne d'abord une règle : aujourd'hui, nous travaillerons avec telle ou telle surface.

Expl. : « Aujourd'hui, nous travaillerons avec des triangles. Bientôt nous serons à Noël. A quoi les triangles vous font-ils penser ? — Au sapin, à Chalande. — Bientôt, nous serons au printemps. A quoi les triangles vous font-ils penser ? — A des fleurs (lis, campanules), à des insectes (papillons, mouches, guêpes). — Les élèves disposent leurs triangles dans la surface à orner. Après quelques conseils, on les laisse à leur travail. On suggérera, on encouragera fréquemment au cours de la leçon. On obtient par ce procédé de bons effets décoratifs. La liberté laissée à l'enfant lui donne de l'audace. Le résultat serait piètre si on lui disait : « Dessine des lis pour orner cette couverture ». Mais

s'il fait des fleurs « genre » lis, des insectes « ressemblant » à des papillons, il n'est bridé ni par la couleur réelle, ni par son ignorance en sciences naturelles. Dans ce cas, l'effort de synthèse est fait par le maître qui donne le schéma. C'est de la schématisation. On pourra, partant du même procédé, faire des bouquets, des paysages décoratifs. On travaillera avec des crayons de couleur, des couleurs plates ou du papier découpé.

Dans les degrés supérieurs, on essayera de l'interprétation. Le problème consiste à remplir une surface déterminée par un dessin équilibré et harmonieux en rapport avec l'utilisation de l'objet à décorer, le texte à illustrer. Il s'agit de rechercher le schéma-idée (recherche de l'idée principale) ou le schéma-forme (simplification de la nature).

Ce procédé est beaucoup plus difficile que la schématisation parce qu'il exige une connaissance plus grande du dessin. M. GÉROUDET.

PRATIQUE

LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN

(6e leçon sur les capitales.)

Les pleins et les déliés dans les capitales.

Continuant à graduer les difficultés, nous montrerons maintenant aux élèves comme on s'y prend pour dessiner des capitales avec des pleins et des déliés, ce qui donne à l'écriture un aspect plus intéressant que lorsque le trait est partout de même largeur.

Dans un premier exercice, on donne aux pleins par exemple 1 cm. de large, tandis que les déliés se réduisent à un trait mince (fig. 1). Mais où mettre les pleins et où mettre les déliés ? Pour le savoir, il suffit de se rappeler que le plein provient de l'élargissement du calame dans l'écriture des anciens. Il se formait un plein quand le trait descendait et un délié quand il remontait. Cette explication nous permet de situer, par déduction, le plein dans chaque lettre.

Comme le montre les flèches dans la fig. 1, le **A**, par exemple, se traçait en remontant tout d'abord, puis en descendant ; donc le plein se trouve à droite. — Le **B** se fait en deux fois, et les deux fois en descendant (fig. 2). Cependant, comme ces deux pleins alourdissent un peu la lettre, les alphabets modernes préfèrent supprimer le 2e plein (fig. 3). — La forme du plein dans le **C** n'est pas facile à trouver ; on commence par dessiner un cercle presque entier en allant vers la gauche (fig. 4), puis on trace une corde verticale pour obtenir le plein. — Le **D** se trouve dans le même cas que le B : logiquement, il devrait avoir deux pleins (fig. 5), mais on préfère maintenant la forme de la fig. 6 qui est plus gracieuse. — Pour le **E** et le **F**, aucune difficulté. — Le **G** se dessine comme le C, en y ajoutant une barre horizontale à la fin. — Dans le **H**, les deux verticales devraient être des pleins (fig. 7), la fig. 8 est meilleure parce que d'aspect moins lourd. — Le **K** se construit tout naturellement comme l'expliquent les flèches (fig. 9). — Le **L** va tout seul : un plein vertical et un délié horizontal. — Dans le **M** et le **N**, la première idée est de faire pour les jambages verticaux des pleins et pour les autres des déliés, mais cela donne trop de verticales dans les textes (fig. 10, 11) ; on dirait une palissade. Pensons à la manière dont les lettres se traçaient dans l'antiquité (fig. 11, 13) et l'on verra que le plein vient naturellement sur le 2e trait qui est oblique (et sur le 4e dans le M). En examinant les anciennes inscriptions romaines, on constatera que cette règle était toujours observée. — Pour le **O**, il n'est pas facile de trouver une solution satisfaisante. Par comparaison avec le C, on en vient naturellement à tracer la fig. 14, mais comme on attend surtout de la symétrie

dans un cercle, les décorateurs recourent souvent à la forme de la fig. 15 qui a le défaut d'être trop lourde. Une 3e solution, celle de la fig. 16 est utilisée aussi fréquemment. Après avoir suggéré ces diverses solutions, le maître laisse les élèves choisir celle qui leur plaît, à condition que leurs **O** ne changent pas de forme dans le même texte. — Sur le **P**, on peut faire la même remarque que sur le B et le D : logiquement il faudrait deux pleins, mais quand ceux-ci sont larges, on préfère en supprimer un, comme le montre la fig. 18. — Dans le **Q**, même remarque que pour le O. — Pour le **R**, même remarque que pour les P, B, le D ; la forme de la fig. 20 est plus moderne. — Le **S** peut être dessiné indifféremment suivant les exemples 21, 22, 23. — Enfin les **U. V, W, Y, Z** forment leurs pleins comme l'indique la direction des flèches.

Il sera bon de rappeler aux élèves que les pleins doivent toujours être *de même largeur dans toutes les lettres d'un même texte*, ou en tout cas d'une même ligne si l'on a pris le parti de changer de caractère d'une ligne à l'autre. En général les élèves ont la tendance à amincir de plus en plus les pleins (influence de l'écriture anglaise) et de pencher les lettres. Les mettre en garde contre ces deux erreurs instinctives.

* * *

Dans une leçon ultérieure, on enseigne encore aux élèves à remplacer partout le trait simple du délié par une demi-largeur (Ex. fig. 29 à 38). Là encore, il faut absolument conserver *l'unité de caractère* et ne pas mélanger dans le même texte des lettres de différents corps ou largeurs. On se donne une certaine largeur pour les pleins et une autre pour les déliés (par ex. : 2 cm. et ½ cm.). Dans les premiers exercices, il est bon même de porter ces mesures sur une bande de papier qui sert à vérifier les largeurs de trait de toutes les lettres. Plus tard, cette vérification se fait à vue d'œil.

La manière d'esquisser les lettres a aussi une grande importance ; il faut *construire successivement tous les éléments géométriques qui les composent* et ne pas suivre tous les contours de la lettre. Ainsi, pour dessiner le **A** (fig. 29), on commence par tracer les deux grandes obliques ; on construit les 3 trapèzes en entier et l'on finit par effacer les segments coupés de hachures. — Dans le **B** et le **R**, les élèves commettent souvent la faute de juxtaposer les deux pleins au centre de la lettre (fig. 30), au lieu de les superposer. Le croquis 31, reproduit au tableau noir, leur montrera comment ils peuvent rendre la lettre plus élégante. — Pour le **C**, il vaut mieux tracer tout d'abord deux cercles complets et excentriques. — Les autres lettres n'offrent pas de difficultés si l'on connaît bien l'alphabet précédent, celui des fig. 1 à 28.

NOTE. — Par suite d'une erreur, les clichés des leçons 5 et 6 ont été intervertis. Le cliché que nous insérons aujourd'hui se rapporte à la 5e leçon publiée dans l'*Educateur* N° 11 ; et pour comprendre le texte publié dans le présent numéro, il faut recourir aux figures publiées dans le dernier *Educateur*. R. BERGER.

RECTIFICATION. — Au sujet de l'article bibliographique paru dans le N° 11 de l'*Educateur*, M. A. Ischer, Dr ès sc., instituteur aux Petits-Ponts, nous prie de préciser que la page consacrée aux pendules dans le fascicule 23 (Les Marais) de la collection des cahiers d'enseignement, est une page de réclame de la maison d'édition.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Les

verbes français conjugués sans abréviations

par Ami Simond

Un volume in-16, toile souple. . . . . Fr. 1.50

Ce petit ouvrage est un recueil très pratique de tous les verbes irréguliers de notre langue, classés systématiquement et conjugués tout au long.

Les verbes anglais irréguliers

par Georges Bonnard

Un volume in-16, toile souple. . . . . Fr. 1.25

Cette liste des verbes irréguliers de l'anglais contemporain est destinée à tous ceux qui apprennent l'anglais. Son utilité apparaîtra sans doute à qui s'est amusé à confronter les listes de verbes irréguliers données par les grammaires usuelles et à observer leurs nombreuses divergences.

Les verbes allemands conjugués

par E. Briod et J. Stadler

Un volume in-16, toile souple. . . . . Fr. 1.80

Ce petit livre donne des exemples pour chaque catégorie de verbes et les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne sur une foule de points que les cours grammaticaux ne peuvent examiner et cela avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.

I verbi italiani coniugati senza abbreviature

par Max-H. Sallaz

Un volume in-16, toile souple. . . . . Fr. 1.80

L'auteur a donné à sa publication un caractère essentiellement pratique, laissant aux grammaires le soin de la théorie : dérivation, formation, emploi des temps, syntaxe. Cet ouvrage est apprécié par tous ceux qui apprennent l'italien dont les verbes ont la réputation d'être difficiles.

Bibliothèque nationale suisse
Berne

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de Raccordement, du 20 avril au 13 juillet 1936, pour les élèves des écoles primaires qui désirent entrer en VIme. — Age d'admission : 10 ans révolus en 1936. — Les examens auront lieu : vendredi 27 mars, à 8 h. (écrits), samedi 28 mars, à 8 h. (oraux). — Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au mardi 24 mars. Présenter acte de naissance, certificat de vaccination et livret scolaire.

POMPE ROTATIVE A HUILE

actionnée à la main

Le maniement extrêmement facile et la réussite certaine et rapide de toutes les expériences avec disque de la pompe à air sont les caractéristiques de notre nouvelle pompe. Les vides atteints sont bien supérieurs à ceux que l'on obtient par les pompes à pistons. Hémisphère de Magdebourg vidée en une demi-minute.

Demandez prospectus

CARL KIRCHNER - BERNE

La maison des appareils de qualité

Ecole d'Etudes Sociales pour femmes, Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'été : 16 avril - 1er Juillet 1936

Culture féminine générale. Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines

Pension et cours ménagers au Foyer de l'Ecole (Villa avec jardin).

Programme (50 cts) et renseignements, rue Charles-Bonnet 6.

Collège Scientifique Cantonal

ANNÉE SCOLAIRE 1936-1937

Examens d'admission pour toutes les classes :

Samedi 28 et mardi 31 mars, à 7 heures.

Age minimum pour entrer en 5me : **11 ans** dans l'année.

Les meilleurs élèves primaires y sont admis sans examen. Tous renseignements auprès du directeur (chaque jour de 11 à 12 heures).

INSCRIPTIONS au Secrétariat jusqu'au mercredi 25 mars 1936 ; pièces exigées : un livret scolaire officiel vaudois ; à défaut, acte d'état civil et certificat de vaccination.

RENTRÉE DES CLASSES : lundi 20 avril 1936, à 14 heures.

Editeurs responsables : A. Rochat et C. Grec.

LAUSANNE, 28 mars 1936 LXXIIe ANNÉE — No 13

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:
ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:
M. CHANTRENS, Territet
H. BAUMARD, Genthod
H.-L. GÉDET, Neuchatel
J. MERTENAT, Delémont

Rédacteur du « Bulletin »:
CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:
Mme L. CORNUZ, Vevey
Ad. LAGIER, Genève
Mlle N. LOBSIGER, Petit-Lancy
J.-E. MATTHEY, Neuchatel
H. SAUTEBIN, Delémont

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :
AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :
Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES RAMEAUX PÂQUES

Offrez des livres, ce sont les cadeaux les plus appréciés

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE

GRAND CHOIX

DE LIVRES EN TOUS GENRES

Bibles - Nouveaux Testaments - Psautiers
Livres de prières - Rappelle-toi

LXXIIe ANNÉE — No 13 28 MARS 1936.

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Séance du Bureau S. P. R.* — VAUD : *Assemblée générale S. P. V.* — *Budgets déficitaires et écoles publiques.* — *Cours post-scolaires.* — GENÈVE : *Caisse maladie et invalidité.* — NEUCHATEL : *Une statistique.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins.* — *Voyage en Corse.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : UN MAÎTRE D'ÉCOLE : *Le coin du français.* — CORRESPONDANCE : H. T. : *Comment éveiller les sentiments éthiques chez l'enfant ?* — INFORMATIONS : *Nouveaux établissements d'éducation pour la formation des chefs en Allemagne.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin.* — LECTURE ORTHOGRAPHE.

PARTIE CORPORATIVE

BUREAU OU COMITÉ CENTRAL S. P. R.

Séance du 8 mars 1936.

Extraits des délibérations.

F. I. A. I. et W. F. E. A. — A Oxford, l'an dernier, un accord a été conclu entre la Fédération internationale des Associations d'instituteurs et la World Federation of Education, la première de ces associations s'occupant essentiellement des questions matérielles et corporatives, la deuxième se limitant aux sujets pédagogiques et éducatifs. Un groupement peut d'ailleurs faire partie des deux. Le secrétariat central de la F. I. A. I. nous demande d'étudier la possibilité de nous affilier à la W. F. E. A., nous entrerions ainsi en contact direct avec le monde de l'éducation dans les divers pays, et plus effectivement en Amérique, en Asie, en Extrême-Orient. Nous n'en voyons cependant pas la nécessité, il nous suffit de faire partie de la F. I. A. I., dont le Congrès est fixé entre le 10 et le 15 août prochain, à Belgrade. Nous indiquerons, par contre, les adresses de tout groupement en faveur de l'éducation de la Suisse romande, susceptible de s'affilier à la W. F. E. A.

Message des enfants du Pays de Galles et l'Association suisse pour la S. d. N. — L'Association suisse pour la S. d. N. a demandé à la S. P. R. d'apporter son aide effective au travail de réconciliation des peuples. Nous nous ferons représenter à la commission d'éducation de la dite association et nous aiderons à la diffusion du journal *La jeunesse et la paix du monde*, qui s'adresse à nos écoliers, à l'occasion du message des enfants du Pays de Galles.

Journaux corporatifs. — Plusieurs associations d'instituteurs de pays voisins nous demandent de faire échange de nos organes corporatifs. Nous ne pourrons répondre favorablement qu'à quelques sections du Syndicat national de France, aux Sociétés d'instituteurs de Luxembourg et de Belgique. Quant à l'Ecosse ou l'Espagne, nous verrons comment on pourra procéder pour que les relations avec ces pays soient utiles sans être trop coûteuses.